



Renouvellement congé payé

Par **Coco22**, le **07/02/2019** à **19:58**

Bonjour,

Je travail depuis 1 an dans une entreprise, je sais que normalement on doit travailler 1 an avant d'avoir des congés payés, mais mon patron ma fait commencer mes congés à partir du 1er septembre.

Et j'ai donc ensuite repris d'autre congés et en me faisant un récapitulatif il me dit que je devrais attendre janvier 2020 pour que mes congés se renouvellent.. est-ce correcte ou est ce que mes congés doivent se renouveler à partir de septembre du coup ?

Désolé si ma question peut paraître un peu stupide..

Par **aliren27**, le **07/02/2019** à **20:56**

bonjour,

pas très clair votre message...

A quelle date avez vous commencer a travailler ?

Combien de congés avez vous pris en 2017 et/ou 2018

etes vous en jours ouvrables (30 jours de congés par an) ou en jours ouvrés (25 jours de congés par an)

A vous lire

Par **Coco22**, le **07/02/2019** à **21:24**

J'ai commencé le 4 février 2018

J'ai eu une semaine de congé imposé en septembre et j'ai pris une semaine en décembre 2018

Je suis en ouvrable

Par morobar, le **08/02/2019 à 17:55**

Bonjour,

On doit connaitre quelques règles en matière de congés payés.

* acquisition de 2.5 jours ouvrables par mois travaillé.

* période d'acquisition (sauf convention collective) du 01/06 au 31/05 année suivante

* période de prise des CP: comprend obligatoirement la période entre le 01/05 et le 31/10.

* la fixation des dates et ordre des départs en congés est une prérogative du chef d'entreprise.

AU 31/05 vous aviez acquis $4 \times 2.5 = 10$ jours de CP soit une semaine entière et 4 jours restants.

Si outre la semaine de septembre vous avez bénéficié d'autres congés, c'est à dire plus que votre solde de 4 jours, et que ces congés ont été payés, votre solde est débiteur jusqu'au mois de janvier à vérifier selon les règles indiquées en supra.